

AVIS AU PUBLIC

Eaux – Bassins d’orages à Roedt

En application de l’article 24, §1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l’eau, il est porté à la connaissance du public qu’en date du

2 mars 2023

une demande d’autorisation a été déposée à l’Administration de la Gestion de l’Eau, sous référence

EAU/AUT/23/00229

concernant la

l’équipement technique des bassins d’orages

situés

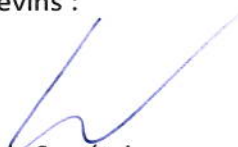
à Roedt

Une copie de la demande d’autorisation est déposée à la commune et peut être consultée librement.

Trintange, le 23 mars 2023
pour le Collège des bourgmestre et échevins :


Le Bourgmestre




le Secrétaire

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre de la commune de Waldbredimus certifie que la présente est publiée et affichée à partir de ce jour conformément à l’article 24 (1) de la loi modifiée du 19 décembre 2008.

Trintange, le 23 mars 2023


Le Bourgmestre




le Secrétaire